

Modalités de remboursement des frais de voyage - ONG
Rendez-vous Saint-Laurent
13-14 juin 2006

Description	Montant accordé
<i>REPAS des 13 et 14 juin</i>	Couverts par le comité
<i>COUCHER</i>	
Frais de séjour à l'hôtel (nuitée du 13 juin)* (excluant les dépenses personnelles)	Couvert par le comité
* Les frais de séjour à l'hôtel ne sont couverts que pour les participants demeurant à plus de 50 km du lieu de l'événement.	